

Compte rendu de la réunion de conseil municipal

Les Martres sur Morge

7 février 2017 - 19h30

Présents : Eugène CHASSAGNE, Jean-Jacques REYNAUD, Anne BOROT, Maddy MASSON, Luis CRESPO, Evelyne DATARIO, Angélique GARMIS, Dominique MODISTA, Samya RIOTON Laurence BONNETOT, Didier MONTBELLI

Excusés : Jacques RIOCREUX (procuration à Dominique MODISTA), Thanh N'GUYEN (procuration à Maddy MASSON)

Absents : Sébastien LEFEVRE, Frédéric GRENIER

Anne BOROT est désignée secrétaire de séance

Signatures conformes au registre

1 – Solidarité à la commune d'Olloix

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme, concernant les difficultés rencontrées par la commune d'Olloix.

Rappel des faits : en novembre 2004, un habitant de la commune a tiré avec un fusil sur un cantonnier d'Olloix, venu sur ordre du maire, lui couper l'eau suite à des impayés. Le tireur étant insolvable, le Fonds de Garantie des victimes d'actes et de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) a indemnisé la victime.

Le FGTI se retourne désormais contre la mairie pour récupérer les sommes versées. Dans la mesure où le cantonnier a été blessé dans l'exercice de ses fonctions, la commune avait l'obligation de le protéger et, le cas échéant, de réparer le préjudice résultant d'une agression. L'assurance a opposé à la commune un refus de garantie et la commune a l'obligation de réparer le préjudice. L'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme a décidé de lancer un appel à solidarité auprès des communes du département afin d'aider la commune d'Olloix à régler une partie de sa dette et de lui témoigner de sa solidarité et de son soutien.

Après échanges, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le versement d'une aide financière exceptionnelle à la commune d'Olloix, calculée à hauteur de 0.30 € par habitant des Martres sur Morge.

2 – Révision annuelle du prix du repas pour le personnel

Le prix de référence d'un repas est fixé par l'URSSAF et est revalorisé chaque année. Au 1^{er} janvier 2017, ce montant a été fixé à 4.75 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et fixe le repas à 2.40 €, soit 50.58 % du prix forfaitaire fixé par l'URSSAF.

3 – Avenant à la convention pour le balayage des voies publiques de la commune

Depuis le 1^{er} novembre 2014, la commune est liée par convention avec la SEMERAP pour un service de balayage des voies publiques communales.

Il convient désormais d'établir un avenant prenant en compte le nouveau kilométrage des rues à balayer car il faut ajouter « Le chemin des Clos ». Cela représente un supplément de 740 mètres linéaires par an (pour 4 passages annuels). Le nouveau tarif annuel est donc fixé à 2.220 € HT.

Après échanges, le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cet avenant.

4 – Rachat des biens cadastrés C 279 et C 280 à l’Etablissement Public Foncier SMAF

L’EPF SMAF a acquis pour le compte de la commune, les parcelles C 279 et C 280, afin de préparer l’aménager de logements sociaux. Il est proposé aujourd’hui au conseil municipal de racheter en partie ces biens (162 m²), afin de poursuivre la vente avec un tiers voisin de ces parcelles. Le prix de cette cession s’élève à 5.617.43 € TTC.

Après discussions, le conseil municipal à l’unanimité, accepte le rachat de ces parcelles pour partie et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette procédure et désigne Maître CHALAFFRE, notaire à Maringues.

5 – Charges locatives pour le local commercial

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il a été décidé, d’un commun accord avec Madame LAVILLE, gérante de l’épicerie du Moulin, de calculer le montant des charges annuelles (électricité et eau), à compter du 01/01/2017, dues à hauteur de :

- 2/3 pour le commerce – 1/3 pour la commune en ce qui concerne les factures EDF
- 1/3 pour le commerce – 2/3 pour la commune en ce qui concerne les factures d’eau / assainissement SEMERAP.

Une avance sur charges sera réglée tous les mois en même temps que le loyer mensuel avec une régularisation fin décembre de chaque année.

Après échanges, le conseil municipal accepte à l’unanimité, cette répartition des charges locatives et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec Madame LAVILLE.

6 – Attribution du logement communal n° 2 et garage

En raison du départ du locataire de l’appartement n° 2 (F3) situé à l’ancien presbytère, Monsieur le Maire sollicite l’accord du conseil municipal pour louer ce logement à la première personne qui déposera un dossier éligible.

Le conseil municipal, après échanges, autorise à l’unanimité, Monsieur le Maire à signer un nouveau bail pour la somme mensuelle de 400 € (logement : 365.87 € et garage : 34.13 €) plus 40 € de charges provisionnelles mensuelles.

7 – Projet d’aménagement en traverse route de Surat

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d’aménagement route de Surat (bordure de trottoirs et caniveaux, assainissement, aménagement paysager vers le cimetière, signalisation verticale et horizontale). Ces travaux s’élèvent à 156.000 € et peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental. Le coût restant à la charge de la commune serait d’environ 60.000 €.

Après échanges, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour le lancement de ce dossier.

8 – Questions diverses

1/ La société de Chasse a présenté un projet de plantations de haies à la municipalité. La commission communale « Environnement » se rendra sur place afin de donner un avis sur cette réalisation.

2/ Les élus ont été invités à s’inscrire pour participer à des commissions de la nouvelle communauté de communes. Le choix fait sera connu en mars prochain.

- A noter : les habitants de la commune bénéficient désormais du même tarif que les habitants de la nouvelle communauté de commune pour l’utilisation de la piscine « Béatrice Hess » de RIOM.

3/ Depuis le 01/01/2017, l’usage de certains produits phytosanitaires par les collectivités locales est interdit. Les membres de la commission communale « Environnement » réfléchissent sur les solutions à mettre en œuvre pour entretenir les trottoirs de la commune.

La réunion se termine à 22h20.

Le Maire,

E. CHASSAGNE